

moyenne efficacité, fournaies qui sont offertes à des prix toujours plus compétitifs. Les systèmes bi-énergie comme ceux où l'élément chauffant est dans le circuit d'air chaud et les pompes à chaleur permettent aux propriétaires de réaliser des économies tout en bénéficiant d'un grand confort et ils offrent aux services publics des avantages sur le plan de la gestion de la charge.

Un large éventail de systèmes de chauffage au bois à combustion contrôlée sont maintenant offerts. Des centaines de milliers de foyers en milieu rural utilisent le bois comme seule source de chauffage et ils se procurent ce bois à un prix très modique. Afin de conserver une part du marché résidentiel, les marchands de pétrole et les fabricants de matériel de chauffage mettent sur le marché de nouvelles fournaies au pétrole à haute efficacité et elles peuvent également rendre plus efficaces d'anciennes fournaies au pétrole. Tout le monde s'intéresse aux économies d'énergie et nous en sommes heureux. Le mouvement est lancé maintenant et la concurrence aidant, je prévois un déclin rapide de l'utilisation du pétrole dans les résidences après la disparition du Programme canadien de remplacement du pétrole.

Le PITRC a aidé plus de 2,500,000 foyers à prendre des mesures de conservation. Des économies d'énergie importantes s'élevant, en moyenne, à quelque 17 p. 100 ont été réalisées dans les foyers qui ont profité de ce programme. Une évaluation a permis de déterminer que ce programme était à l'origine d'une bonne partie des économies réalisées. Selon les estimations, on épargnerait chaque jour l'équivalent de 28,500 barils de pétrole grâce aux travaux d'isolation entrepris en vertu du programme. Ainsi, le PITRC et le PCRП permettent d'économiser quotidiennement quelque 60,000 barils de pétrole. Comme dans le cas du remplacement du pétrole, les Canadiens comprennent beaucoup mieux maintenant qu'il y a sept ou huit ans les avantages des économies d'énergie, qui permettent de réduire les factures de chauffage et assurent un plus grand confort au foyer. Les spécialistes de l'installation garantissent maintenant que leur travail est conforme aux normes nationales établies.

Cependant, il demeure un écart important entre ce que les consommateurs s'attendent à obtenir et ce que l'industrie dit leur offrir et ce qu'elle leur offre en réalité. Les consommateurs manquent encore de confiance dans la qualité du travail et des conseils offerts. Ils perçoivent les techniques d'économies d'énergie et de chauffage comme complexes et ils doutent de pouvoir s'y retrouver. Il reste à résoudre de gros problèmes techniques et les normes de travail en vigueur à l'heure actuelle doivent être améliorées, élargies et appuyées par le programme de formation des installateurs. Ce sont des problèmes bien réels, et on ne peut les résoudre par une subvention gouvernementale, comme tout le monde le comprend, j'en suis persuadé.

La réduction de la consommation de pétrole et d'énergie en général au Canada demeure un objectif national très important pour le gouvernement. De nombreuses économies peuvent encore être réalisées, non seulement dans les maisons actuelles, mais également dans d'autres secteurs et notamment dans les immeubles et les procédés commerciaux et industriels, les immeubles exploités par diverses institutions ainsi que les immeubles et le mode d'exploitation du gouvernement fédéral lui-même. Nous savons que dans bien des cas il est moins coûteux d'engager des fonds pour faire des économies d'énergie

### *Remplacement du mazout—Loi*

que de produire la quantité ainsi économisée. On estime pouvoir réduire de 30 p. 100 la consommation dans les foyers actuels en mettant en œuvre de bonnes mesures. Pour des millions de foyers canadiens, il s'agira là d'un investissement extrêmement attrayant qui sera rapidement profitable, afin d'isoler, de calfeutrer et d'améliorer ou de convertir leur système de chauffage.

Nous ne pouvons ni ne devons continuer d'attendre du Trésor public qu'il utilise des fonds empruntés pour verser aux consommateurs ces subventions, afin de s'assurer qu'ils investissent bien dans la conservation de l'énergie. Il est manifestement préférable que le gouvernement joue un rôle plus restreint et mieux équilibré, qu'il soit sensible aux besoins d'information des utilisateurs et des fournisseurs, aux problèmes techniques qui se posent encore et aux améliorations qui peuvent encore être apportées en matière d'utilisation énergétique.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est donc une étape nécessaire, mais ce n'est qu'un premier pas dans la réorientation des programmes gouvernementaux dans ces secteurs. La ministre a également demandé que tous les autres programmes du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans le domaine de la conservation et de l'énergie renouvelable soient réexaminés en profondeur. Elle a demandé à ses collaborateurs de procéder à un examen parallèle de ces programmes de concert avec les gouvernements provinciaux, afin de déterminer s'il y a gaspillage et chevauchement de programmes. Des réunions ont déjà eu lieu avec toutes les provinces et les territoires.

Les fonctionnaires, la ministre et moi-même avons déjà demandé à l'industrie de nous communiquer ses vues sur l'utilisation de l'énergie dans tous les secteurs et sur le rôle que le gouvernement devrait jouer dans le secteur privé. Nous comptons tenir d'autres discussions avec les ministres provinciaux. La ministre fera des recommandations à ses collègues du cabinet au sujet des orientations futures du programme. Nous entendons passer en revue le travail que le gouvernement fédéral exécute de concert avec les provinces dans le domaine des programmes énergétiques et d'autres initiatives. Nous collaborerons avec le secteur privé et nous déploierons les ressources avec plus de discernement, de discipline et d'efficacité dans le domaine de l'énergie au Canada.

● (1140)

Je voudrais fournir certaines précisions au sujet des dépenses publiques très considérables que ces programmes ont entraînées jusqu'ici. Depuis cinq ans, PITRC a versé des subventions s'élevant à 530 millions de dollars aux consommateurs. Le coût brut que le gouvernement fédéral doit assumer depuis sept ans et demi dépasse 855 millions de dollars. Les dépenses budgétaires globales à la fin de l'année civile 1984 étaient de l'ordre de 1.4 milliard dont environ 300 millions sont revenus au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux en guise d'impôt prélevé sur ces subventions. A l'heure actuelle, les subventions versées aux participants aux termes des deux programmes représentent un coût annuel brut d'environ 300 millions de dollars pour la trésorerie fédérale.

Le PCRП qui est principalement un programme de remplacement du pétrole paie la moitié du matériel admissible et de la main-d'œuvre pour convertir les systèmes de chauffage des